



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2020-014

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2020

# Sommaire

## **73\_PREF\_Präfecture de la Savoie**

73-2020-01-30-004 - Arrêté n° 2020-0060 portant délégation de signature à M. Hervé Brunelot, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie, en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS DT (3 pages)

Page 3

## 73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2020-01-30-004

Arrêté n° 2020-0060 portant délégation de signature à M. Hervé Brunelot, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie, en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS DT



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale des territoires  
Secrétariat général - Affaires juridiques

ARRETE n°2020-0060

portant délégation de signature à M. Hervé Brunelot,  
ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts,  
directeur départemental des territoires de la Savoie,

en matière de prescription de dépenses et de recettes  
dans les applications CHORUS et CHORUS-DT

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de Préfet de la Savoie,

Vu le procès-verbal d'installation du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER en qualité de Préfet de la Savoie,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Hervé BRUNELOT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental des territoires de la Savoie, à compter du 5 novembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1308 du 5 novembre 2018, publié au RAA le 6 novembre 2018, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre de la mission de coordination pour le bassin Rhône-Méditerranée à M. Hervé BRUNELOT, directeur départemental des territoires de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1309 du 5 novembre 2018, publié au RAA le 6 novembre 2018, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre de la prévention des risques naturels majeurs à M. Hervé BRUNELOT, directeur départemental des territoires de la Savoie,

PREFECTURE DE LA SAVOIE – CHATEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX  
STANDARD : 04.79.75.50.00 – TELECOPIE : 04.79.75.08.27  
<http://www.savoie.gouv.fr>

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1310 du 5 novembre 2018, publié au RAA le 6 novembre 2018, portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses dans le cadre du volet régional de Programme de développement rural hexagonal pour la période de programmation 2007-2013, à M. Hervé BRUNELOT, directeur départemental des territoires de la Savoie

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2020, publié au RAA le 21 janvier 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Hervé BRUNELOT, directeur départemental des territoires de la Savoie,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Savoie,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Hervé Brunelot, directeur départemental des territoires de la Savoie, en qualité de prescripteur valideur, dans l'application CHORUS pour l'expression des besoins du service, les recettes et la constatation de service fait, dans la limite des crédits mis à sa disposition, pour les programmes définis par les arrêtés du 5 novembre 2018 et 20 janvier 2020 sus-visés.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à M. Hervé Brunelot, directeur départemental des territoires de la Savoie, en qualité de service gestionnaire, gestionnaire contrôleur, gestionnaire valideur et gestionnaire de facture dans l'application CHORUS-DT pour l'expression des besoins du service, les recettes et la constatation de service fait, dans la limite des crédits mis à sa disposition, pour les programmes listés ci-dessous :

- **BOP n°135** : Frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils
- **BOP n°207** : Frais de déplacement – Sécurité et Education routière
- **BOP n°354** : Frais de déplacement – administration territoriale de l'Etat

**Article 3** : sont exclues de la délégation ainsi prévue, lorsqu'elles relèvent de la compétence déléguée à l'article 1er du présent arrêté :

- la signature des correspondances ayant le caractère d'une prise de position de principe de l'État,

- la signature des correspondances adressées :

- 1) aux parlementaires,
- 2) au président du Conseil régional,
- 3) au président du Conseil départemental,
- 4) aux maires,
- 5) aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou porteurs d'un schéma de cohérence territoriale,
- 6) aux administrations centrales,

lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou au fonctionnement du service.

- la signature des conventions conclues avec le Département, les communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de prestations d'ingénierie publique.

**Article 4 :** M. Hervé Brunelot, directeur départemental des territoires de la Savoie, peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.  
L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

**Article 5 :** L'arrêté préfectoral n°2018-1340 du 26 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Hervé Brunelot, directeur départemental des territoires de la Savoie, en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT est abrogé.

**Article 6 :** M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Savoie et M. le directeur départemental des territoires de la Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Chambéry, le 30 janvier 2020

Le préfet de la Savoie,

Signé

Louis LAUGIER